

PEDIBUS

Le ramassage scolaire à pied

L'augmentation de la sécurité routière, le gain du contact social, le gain pédagogique, le gain écologique et le gain pour la santé sont les arguments majeurs du Pedibus.

Les enfants qui ont déjà profité du service pendant l'année scolaire 2022/2023 doivent se faire inscrire de nouveau pour l'année scolaire 2023/2024.

A partir de l'année scolaire 2023/2024, le service PEDIBUS desservira les lignes suivantes :

CIRCUIT 1 : Aaluecht / Lésigny

CIRCUIT 3 : Iermescht / Schoumansbongert

En annexe vous trouverez toutes les informations nécessaires ainsi que la fiche d'inscription.

Les fiches d'inscription sont également disponibles sur le site Internet de la Maison Relais.

Der Autobus auf Füßen

Die Hauptargumente für die Nutzung des Pedibus sind die erhöhte Verkehrssicherheit, die Förderung der sozialen Kontakte, die Verkehrserziehung der Kinder, die Vorteile für die Gesundheit und Vorteile für die Umwelt.

Die Kinder, welche bereits für das Schuljahr 2022/2023 eingeschrieben waren, werden gebeten sich erneut für das Schuljahr 2023/2024 einzuschreiben.

Ab dem Schuljahr 2023/2024, wird der PEDIBUS folgende Linien bedienen :

CIRCUIT 1 : Aaluecht / Lésigny

CIRCUIT 3 : Iermescht / Schoumansbongert

Im Anhang finden Sie die nötigen Informationen bezüglich des Pedibus sowie das Einschreibeformular.

Die Einschreibeformulare finden Sie ebenfalls auf der Internet-Seite der Maison Relais.

Fiche d'inscription PEDIBUS

2023-2024

à renvoyer pour le 1^{er} septembre 2023 au plus tard À LA MAISON RELAIS

Maison Relais Fréiseng

Service d'éducation et d'accueil

13 Robert Schuman-Strooss

L-5751 Frisange

T.: +352 26 67 42 201

F: +352 26 67 42 208

inscription.rfri@elisabeth.lu

www.elisabeth.lu

Je soussigné(e) (Name der Eltern)

Représentant légal de l'enfant (Name des Kindes)

Demeurant à (wohnhaft in)

N° de téléphone (Telefonnummer)

Désire que mon enfant, fréquentant la classe de M./Mme :
(Ich möchte mein Kind, welches die Klasse besucht von Herrn/Frau)

Cycle :

Soit inscrit(e) au Service PEDIBUS Circuit N°
(zum Service PEDIBUS einschreiben: Name „Circuit“ und Sammelpunkt bitte angeben)

Arrêt :

À partir du (ab dem - Datum bitte angeben)

	Matin		Après-midi	
	Aller	Retour	Aller	Retour
Lundi				
Mardi			X	X
Mercredi				
Jeudi			X	X
Vendredi				

AUTORISATION PARENTALE: déplacements autonomes en dehors du service PEDIBUS

Autorise mon enfant à se rendre seul de l'arrêt PEDIBUS à notre domicile:

erlaube meinem Kind die Strecke vom Sammelpunkt bis Zuhause alleine zurückzulegen

Par la présente je déclare avoir pris connaissance et d'accepter le « règlement d'utilisation du service PEDIBUS » (Annexe 1) qui fait partie intégrante de cette fiche d'inscription.

Hiermit bestätige ich in Kenntnis zu sein vom « Règlement d'utilisation du service PEDIBUS », (Anhang 1) und dem zuzustimmen. Es ist integraler Bestandteil dieses Einschreibformulars.

Lieu :

le (date)

Signature des parents

Unterschrift der Eltern

Règlement d'utilisation du service PEDIBUS

1. Généralités

L'Administration communale de Frisange mandate Elisabeth – Anne asbl de l'exécution d'un service PEDIBUS pendant la période scolaire. Le service assure l'accompagnement des enfants inscrits au service Pédibus sur les circuits définis au présent règlement.

Le service est réservé aux enfants des cycles 1, 2, 3 et 4 fréquentant l'école fondamentale de la Commune de Frisange.

Le service PEDIBUS n'est pas un service soumis aux dispositions « Chèque-Service Accueil ».

2. Inscription

Les parents doivent inscrire leur(s) enfant(s) moyennant la fiche d'inscription (annexe 1). **L'inscription est valable pour une année scolaire.**

3. Circuits et horaires

Afin de pouvoir garantir le bon fonctionnement du service et de respecter l'horaire prévu, le PEDIBUS ne pourra pas attendre les retardataires aux arrêts (à l'aller et au retour).

4. Responsabilité des parents

Les parents ayant inscrit leurs enfants au service PEDIBUS prennent les engagements suivants :

- Ils veillent à ce que leurs enfants portent obligatoirement le gilet de sécurité, mis à disposition par la commune.
- A l'aller, ils assurent que leurs enfants soient présents à l'arrêt à l'heure exacte prévue à l'horaire du PEDIBUS.
- Au retour ils doivent récupérer leurs enfants à l'arrêt à l'heure exacte de passage du PEDIBUS. Les accompagnateurs ne peuvent pas attendre que les parents soient présents aux arrêts pour récupérer leurs enfants.
- Les parents peuvent autoriser leurs enfants à faire seul le trajet de l'arrêt à leur domicile. Dans ce cas, ils doivent impérativement le signaler sur la fiche d'inscription (Annexe 1).

5. Règles à respecter par les enfants

- Au départ de l'école, les enfants se regroupent au point de rencontre de la ligne du trajet du PEDIBUS.
- Les enfants respectent les consignes des accompagnateurs et adoptent un comportement permettant de garantir leur propre sécurité et celle des autres enfants du groupe. Pendant toute la durée du trajet, les enfants restent groupés.
- Sauf signalement préalable par écrit par les parents, les enfants ne peuvent quitter le PEDIBUS qu'à l'arrêt indiqué dans la fiche d'inscription.

6. Sanctions

- Un enfant qui ne respecte pas de façon répétée les consignes des accompagnateurs, respectivement qui a un comportement inadéquat mettant en danger la sécurité des autres enfants ou sa propre sécurité pourra être exclu du service pour une durée déterminée. Les parents en seront informés par écrit.

7. Responsabilité des accompagnateurs

- Les accompagnateurs veilleront à respecter l'horaire prévu pour les différents arrêts du PEDIBUS.
- Ils veillent à ce que le groupe respecte les consignes de sécurité pendant la durée du trajet.
- Au moment où l'enfant quitte le service PEDIBUS à l'arrêt convenu, la surveillance des accompagnateurs cesse de plein droit. Elisabeth – Anne asbl n'est pas responsable du trajet « arrêt de ligne – domicile des enfants ».

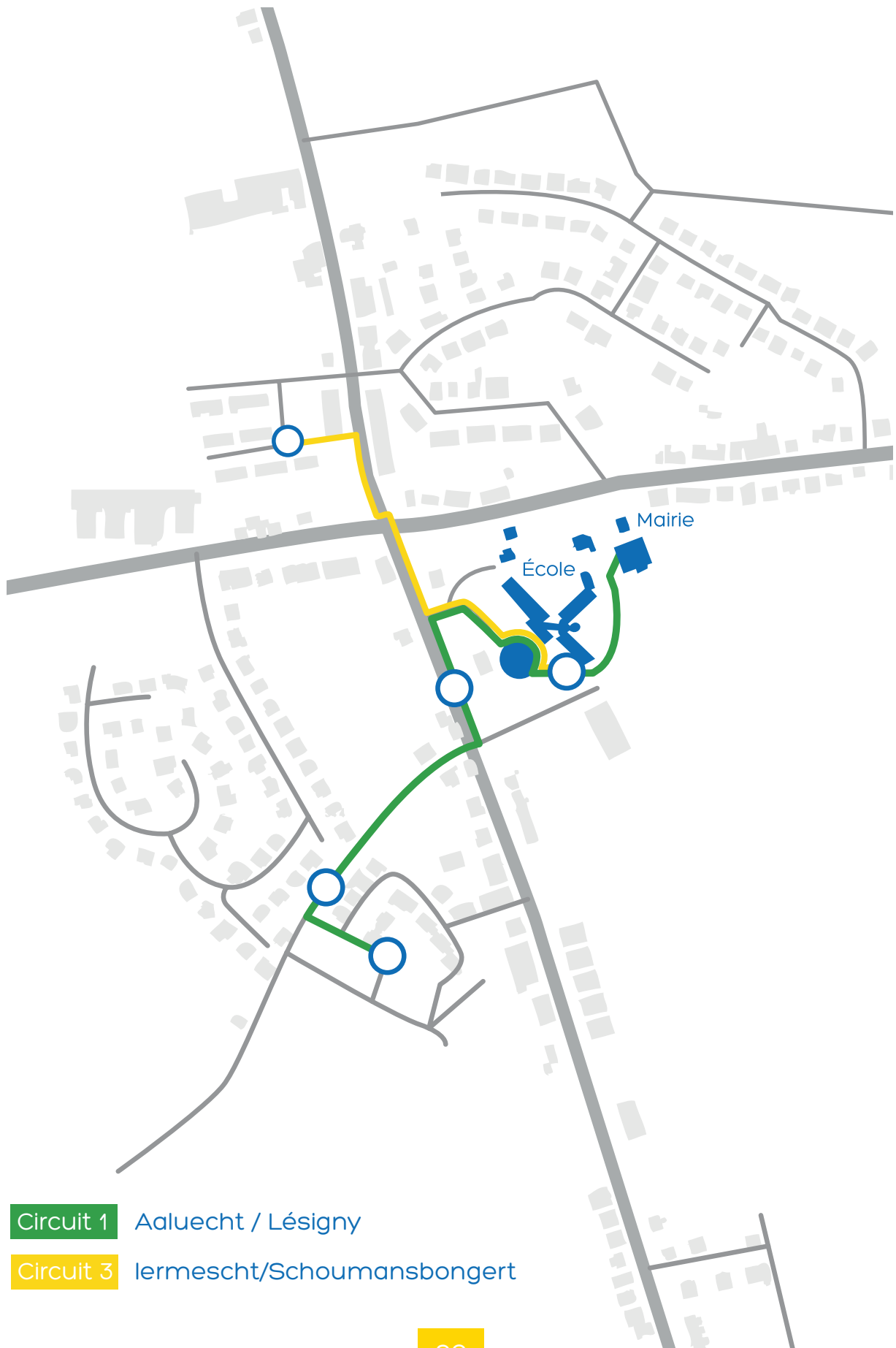
Circuit 1 Aaluecht / Lésigny

Arrêt	Aller	Retour	Aller	Retour
Aaluecht / Aire de rencontre Sammelpunkt	07h25	12h25	13h30	16h20
Hoënerwee - Lésigny / En face maison n°14 Hoënerwee	07h30	12h20	13h35	16h15
Robert Schumanstrooss / feux rouges; Sprëtzenhaus	07h40	12h10	13h45	16h05
École fondamentale / Meeting-point	07h45	12h05	13h50	16h00
École - Cycle 1 / Entrée	07h50	12h00	13h55	15h55

Circuit 3 Iermescht / Schoumansbongert

Arrêt	Aller	Retour	Aller	Retour
Op Iermescht / Coin Schoumansbongert	07h30	12h25	13h30	16h25
École Primaire / Meeting Point	07h45	12h05	13h45	16h05
École - Cycle 1 / Entrée	07h50	12h10	13h50	16h10

Plan PEDIBUS



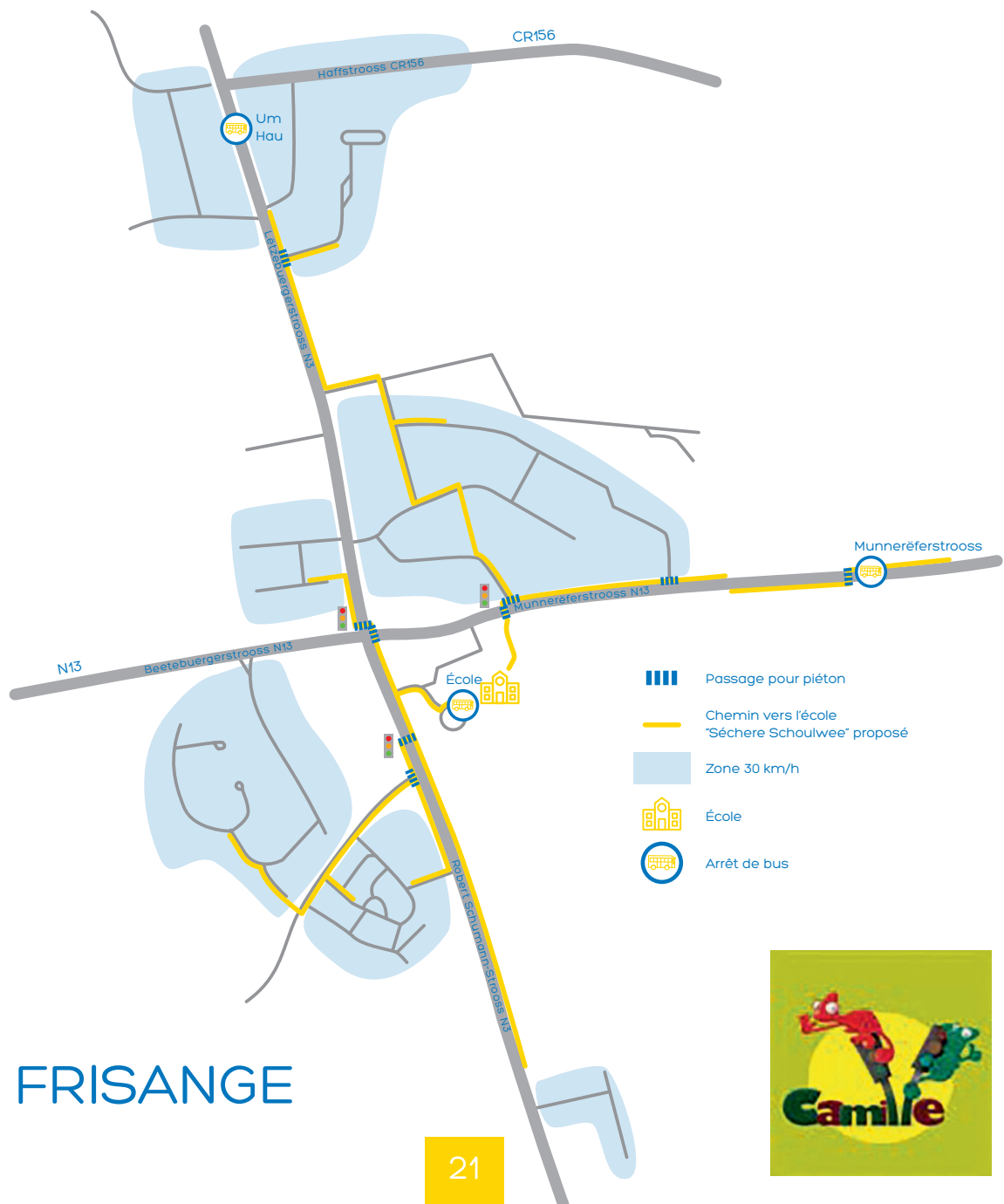
De séchere Schoulwee

Le chemin vers l'école en toute sécurité :

Le projet « séchere Schoulwee » fait partie du concept de circulation de la commune de Frisange. Comme les écoliers sont quotidiennement exposés aux dangers de la circulation routière, la commune, en collaboration avec un bureau d'études, a adapté son concept du « séchere Schoulwee ». Un questionnaire a été distribué aux élèves et parents d'élèves afin de pouvoir analyser les moyens de transport et les chemins empruntés vers l'école. Suite à l'évaluation des questionnaires, les chemins principaux domicile-école ont été réorganisés et les passages piétons ont été signalisés avec le logo Camille marqué sur le trottoir.

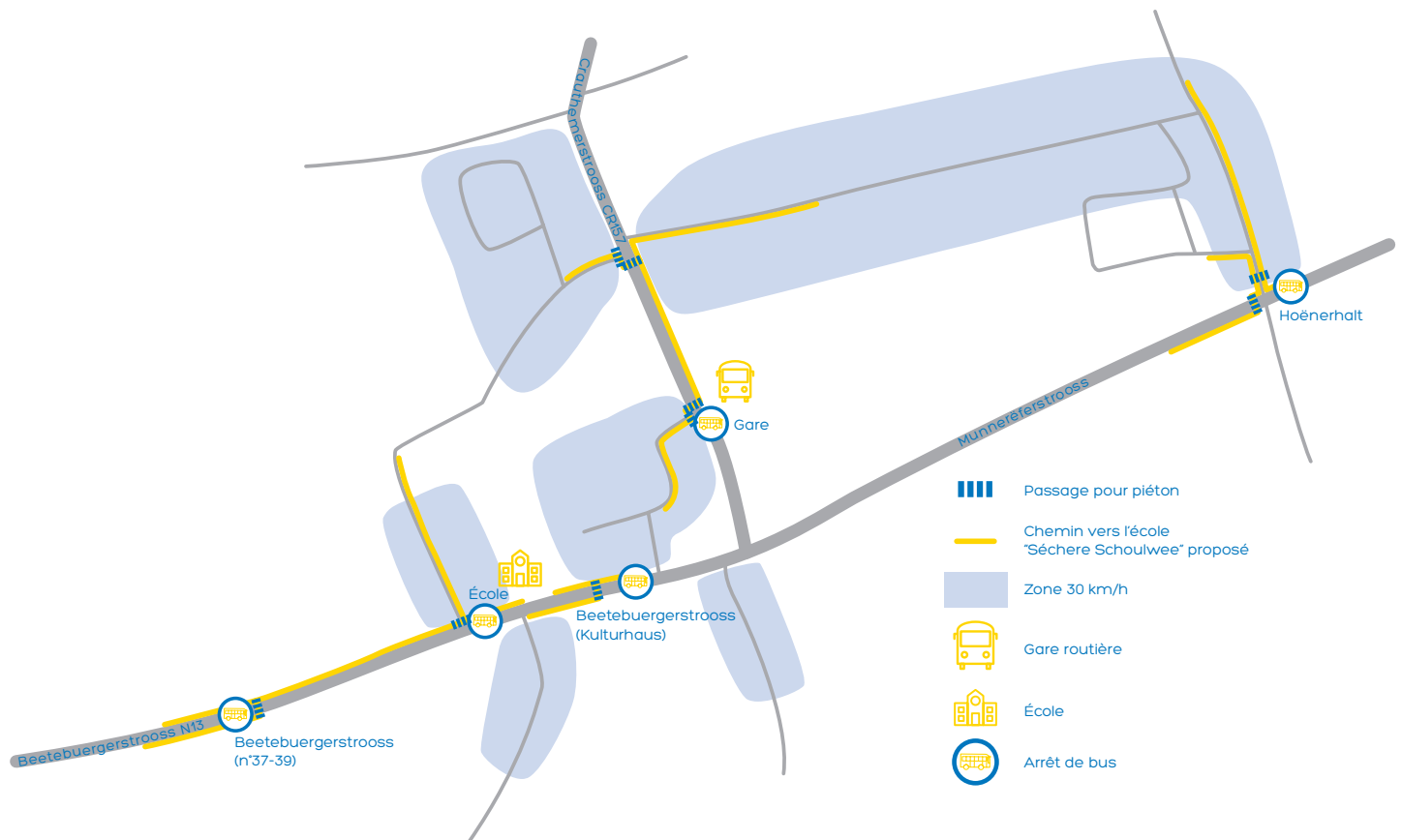
Der sichere Weg zur Schule:

Das Projekt „Séchere Schoulwee“ ist Teil des Verkehrskonzeptes des Gemeinde Frisingen. Da die Schulkinder täglich den Gefahren des Straßenverkehrs ausgesetzt sind, hat die Gemeinde, in Zusammenarbeit mit einem Ingenieurbüro, ihr Konzept des „Séchere Schoulwee“ angepasst. Es wurde ein Fragebogen an die Schüler und Eltern verteilt, um die Transportmöglichkeiten und die Schulwege analysieren zu können. Nach der Auswertung der Fragebögen wurden die wichtigsten Schulwege überarbeitet und Fußgängerübergänge wurden mit dem Camille-Logo auf den Gehwegen markiert.



De séchere Schoulwee

HELLANGE



De séchere Schoulwee

ASPELT

